

Récession

Année 1, bulletin 4
26 Mars 2003



Sommaire :

- Question redéploiement en préalable
- Présentation de la conduite d'activité
- Présentation réorganisation de la doc
- Organisation et aménagement du temps de travail

CLCN

Dans la foulée, deux autres CLCN sont programmées, l'une pour répondre à la demande d'information sur la PIC, et une deuxième, à notre goût un peu top rapprochée de celle du 26 Mars, prévue pour la signature de l'accord OARRT. Pour SUD, la signature d'un accord local, engageant chacun/e de nous, doit être préalable-ment soumis à l'approbation du personnel.

Non aux mobilités d'office

En préalable à la CNCL, nous dénonçons la situation dans les équipes d'interventions des 5 départements.

Ce sont plus de 40 suppressions d'emplois décidées par la direction. Bien sûr, pour notre zélée direction, les départs naturels ne suffiront pas. Et il faut sabrer dans les effectifs.

En Sarthe, le chef de département veut imposer 3 départs pour le 1^{er} avril.

« Facilité d'adaptabilité », voilà un des bons critères pour muter d'office un collègue.

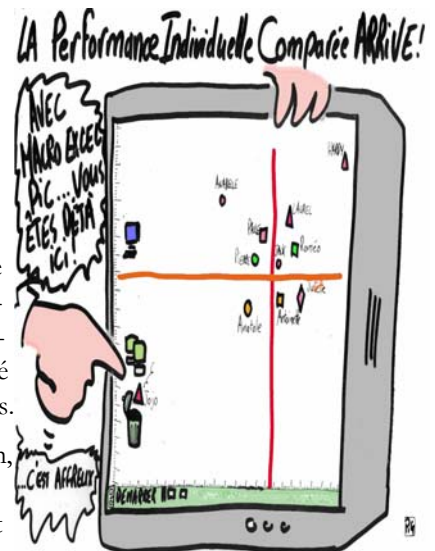
Une méthode contestée par l'ensemble des agents mobilisés dès cette annonce et par les responsables d'équipe désemparés par la violence des ordres. Tout cela est bien sûr conforme à ce qui est

demandé (M.Guichard).

Une caution hiérarchique basée sur l'arbitraire pour entretenir un climat propice de peur, d'inquiétude, au mépris de la personne. Ces vitupérations incessantes et cette volonté permanente de mettre la pression sur le personnel sont très déstabilisantes. Et les risques sur la santé morale et physique sont réels.

Pourtant l'activité existe bien, en Sarthe comme ailleurs dans les pays de la Loire, et Sud, avec l'ensemble des collègues, refuse avec force toute mutation d'office par simple logique financière (comme l'a annoncé le responsable sarthois) au détriment du service rendu au usagers.

Les représentants Sud du personnel qui siègent aux CLCN refusent de servir de caution à la politique enga-



gée par les responsables de l'USC.

En aucune manière, le fait d'avoir été informés qu'il y aura des suppressions de postes dans le secteur technique ne signifie que nous l'acceptons.

Bien au contraire.

Conduite à tenir

Mr Moutier nous présente le projet de restructuration des conduites d'activité. Une affaire pas simple pour laquelle les pertes de compétences doivent être pesées prudemment. La situation cible pour 2004 est d'obtenir une conduite d'activité unique sur Angers avec 45/50 personnes. D'ici là, les CA passeront à deux, sur St Nazaire puis sur Angers en fin d'année. Le personnel intégrant la plate forme

d'Angers passera par une phase de tutorat de une à deux semaines. Un module dont on ose nous dire qu'il est suffisant pour apprendre le métier ! Heureusement, il y a MAPY! L'outil qui permet d'optimiser les moyens. Les préconisations sont de 1 conducteur d'activité pour 10 agents du terrain... Sachant qu'il y a 320 (encore) TICs, combien faudra-t-il d'agents pour gérer la boutique? Il y a des régions qui fonctionnent

déjà dans ces conditions. Et ça marche!

MAPY

Positionner les interventions pour chaque équipe en fonction des RDV, des priorités, ... Mapy travail à partir des dérangements (par rapport aux SR, RE, et gère les km et les compétences. Mapy à une interface avec GPC et intègre le « nomadisme ».

C'est beau le progrès ? Non.

Harmonisation des accords OARTT

Les craintes que nous avons lors de la précédente CLCN se trouvent aujourd'hui confirmées. Que ce soit sur les régimes possibles, la prise des JTL ou l'application qui va en découler, la panoplie récessive est en place.

La référence à l'accord national sonne le glas de discussions ouvertes pour une mise en place négociée. Pour la direction, il s'agit de confirmer, pour l'essentiel, l'existant antérieur dans chacune de nos ex-agences ou ex-unités respectives.

Les horaires de service : pas de changement fondamental

Les régimes de travail : petit débat sur le régime de base. Proposé à 38h

SIGNATURE

Compte tenu des remises en cause des précédents accords sur l'OARTT, nous souhaitons prendre le temps du débat avec l'ensemble du personnel, en heure d'info notamment, sur un sujet qui le concerne au plus haut point. Le délai voulu par la direction ne peut donc convenir. Sud demandera un délai supplémentaire pour ces consultations.

uniquement, cela fait l'unanimité face à la CFDT qui souhaite y voir afficher d'autres régimes (36h, 35h). La crainte concerne la possible imposition des 35h sans jours de RTT.

HAC : 36h, 35h, 34h, pas de changement a priori. Sauf qu'en pratique, lorsque l'on considère le temps de repas à 1h30 et le temps maxi de la journée de 8h30, il y a risque de modification des tableaux de services. Il y a deux ans, ce n'était pas un problème de faire travailler les agents plus de 9h, voir 10 dans les accueil (rd). Aujourd'hui, on reviendrait à 8h30, pas tant pour des raisons de conditions de travail mais plutôt pour permettre la modification des tableaux de service. A suivre de près...

Régime de base avec vacation HAC : le dispositif de l'ex-AGPNO est retenu.

La seule inconnue concerne les fréquences des tours du samedi ou les contraintes du soir. Il s'agit de déléguer dans les départements la mise en place du fonctionnement des équipes en fonction des contraintes locales, c'est à dire imposées par la hiérarchie. De ce fait, il nous est proposé un (dés)accord vidé de l'essentiel, et qui renvoie les agents à des négociations dans les équipes. Ainsi, sous prétexte d'harmonisation, le risque existe d'une dégradation des actuelles conditions de travail.

HNO : le personnel concerné ne bénéficiera de JTL qu'à partir de 15 à 20h par

Prise des JTT : Le sujet est d'importance car la direction de l'unité reprend la formule de l'accord national sur la règle des 60% posé au choix du personnel et 40% au choix de la hiérarchie. C'est donc un retour en arrière uniquement justifié par le fait qu'ils veulent, aujourd'hui, organiser de fait un véritable chômage technique afin de se donner de la souplesse pour les périodes de fortes activités. Garder des moyens sous couvert de pics d'activités, lors de tempêtes notamment, n'est, pour nous, ni le moyen au personnel, ni aux usagers. Seul l'emploi et une maintenance régulière du réseau sont à même de répondre à ces variations fortes d'intervention. En aucun cas le personnel ne doit en faire les frais.

Le texte propose « la prise des JTL pourra être défini dans la limite des 40%... », ce qui signifie, là encore, que l'application pourra être différente en fonction de l'appréciation des responsables de département, voir des responsables de groupe. Mais aussi de l'opposition collective que pourrait déclencher une approche arbitraire trop zélée. Nous en déduisons que, tacitement, le taux d'acceptation des congés (globalement) peut passer au dessus des 30% !

Opération pôle Commande/Livraison, le grand chambardement

Dossier présenté par Mme Seweryn.

Cette restructuration n'a d'autre objectif que de créer des pôles d'activité tout en réduisant au maximum le personnel. La disparition des compétences sur certains sites est d'ores et déjà programmée. Les conséquences se font déjà sentir.

Les sites qui bougent: Vertou dès

le 14 Avril, l'équipe numéris devrait rejoindre la Gaudinière pour former la GTC numéris. Côté La Roche, des collègues rejoignent le pôle affectation de ressources et GTC numéris. Regroupement du Pilotage de livraison puis transfert des activités à St Nazaire et augmentation de l'effectif (3 personnes du SCF). L'équipe de Fontenay récupère autodoc et 42L. Les mêmes manœuvres s'opèrent conjointement sur Le Mans/Laval, avec regroupement de la GTC numéris et pilotage /Livraison ce qui, à terme ne laissera dans chaque ville, d'autres possibilité que du travail de plateforme pour le personnel à redéployer. La quinzaine de personnes de Vertou en savent quelque chose.

D'ici 2004, c'est une trentaine d'emplois qui disparaît !!!